

MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS CONCERNANT L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

▪ Objectifs

Être capable de décrypter la réglementation relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et d'établir des mesures d'égalité.

▪ Durée : 3 à 5 jours	▪ Nombre de stagiaires : 2 à 8 participants
▪ Lieu et horaires : à définir selon vos besoins	▪ Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
▪ Tarif : sur demande	▪ Délai d'accès : 24 heures minimum

▪ Public

Personnel d'encadrement, Responsable Ressources Humaines, Membres du CSE.

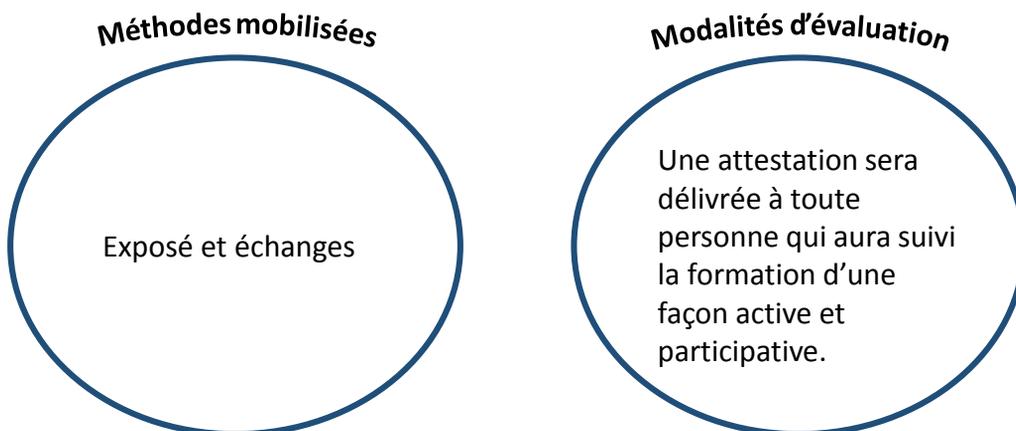
▪ Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum
Savoir lire et parler la langue française.

▪ Profil du ou des formateurs

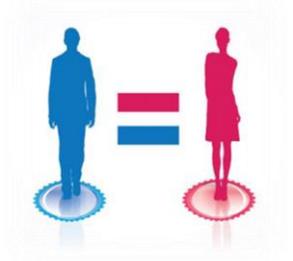
Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Formateurs en possession de leur attestation de réussite de prévention des risques professionnels (INRS)



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Les contours de la négociation



Définitions et cadre légal et réglementaire

- Définitions
- Constat
- Cadre légal et réglementaire

Les contours de la négociation sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

- Cadre légal
- Le contenu
- Les entreprises concernées
- Les formes de la négociation : accord collectif ou plan d'action

Outils de négociation

Un diagnostic préalable : le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes

- Les entreprises concernées
- Le contenu du rapport de situation comparée
- Le rôle des représentants du personnel et les délégués syndicaux

L'index d'égalité professionnelle

- Entreprises d'au moins 50 salariés
- Entreprises de 250 salariés et plus
- Le calcul annuel de l'index d'égalité professionnelle
- Les obligations de déclaration
- Les pénalités financières

Le contenu de l'accord ou du plan d'action

- Les thèmes
- Les actions et les indicateurs de suivi

A l'issue de la formation:

Les personnes pourront répondre à la réglementation en vigueur en mettant eux même en place les documents et les actions liés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.